

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'École de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation**  
**Séance du 2 décembre 2016**

Seize membres du Conseil étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par le Recteur de l'Académie de Dijon**

Monsieur Norbert PERROT  
Madame Sonja DENOT-LEDUNOIS (procuration à Madame Claude VALTAT)  
Madame Catherine ENGASSER  
Monsieur Didier PERRAULT  
Madame Claude VALTAT  
Monsieur Philippe VELTEN

**Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne :**

Madame Lucie CORBIN (procuration Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND)  
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT  
Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL (procuration Monsieur Jake MURDOCH)  
Monsieur Jean-François GIRET  
Madame Catherine ORSINI-SAILLET (procuration Monsieur Frédéric DEBEAUFORT)  
Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND

**Membres élus :**

Représentants des personnels enseignants

*Collège A : les professeurs des universités et assimilés*  
Madame Dominique BOURGEON-RENAULT

*Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs*  
Madame Nathalie CHARVY (procuration Madame Nadine WARGNIER)  
Monsieur Jake MURDOCH

*Collège C : Autres enseignants et formateurs*  
Madame Nadine WARGNIER

*Collège D : Autres enseignants relevant de l'Éducation Nationale*  
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels  
Monsieur Olivier BOULIN  
Madame Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers  
Monsieur Guillaume GIRAULT  
Monsieur Tanguy BAGNARD (suppléant de Madame Julia VAISSIE-BISCAYE)

**Invités :**

Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY  
Monsieur Alain BONNIN

Madame Marie-Geneviève GERRER  
Madame Françoise DE GUILLEBON  
Monsieur Gracian DIDIER  
Madame Evelyne GREUSARD  
Madame Elsa LANG RIPERT  
Madame Virginie LASJUILLIARIAS  
Monsieur Julien MARLOT

**Ordre du jour :**

- 1 - Accueil d'une personnalité désignée par Madame la Rectrice d'académie en remplacement de Monsieur Delahaye démissionnaire
- 2 - Élection du Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE
- 3 - Élection des personnalités extérieures
- 4 - Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016
- 5 - Compte-rendu du COSP du 9 novembre 2016
- 6 - Modification du Règlement Intérieur (CPER pages 11 – 12)
- 7 - Point sur la campagne d'emplois 2017
- 8 - Budget 2017
  - Tarifs
  - Conventions
  - Bourses
  - Bilan 2016
  - Budget initial 2017
- 9 - Questions diverses

2

=====

Madame Claude VALTAT informe les membres du Conseil d'École qu'elle présidera la séance à titre transitoire jusqu'à l'élection du Président du Conseil d'École. Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte.

**1 - Accueil d'une personnalité désignée par Madame la Rectrice d'académie en remplacement de Monsieur Delahaye**

Monsieur Norbert PERROT, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale - Sciences et Techniques Industrielles - a été proposé par Madame la Rectrice à la candidature de la présidence du Conseil d'École de l'ESPE, en remplacement de Monsieur Jean-Paul DELAHAYE, démissionnaire. Madame Claude VALTAT l'invite à se présenter.

Monsieur Norbert PERROT a été président national de l'Union des Professeurs de STI exerçant en classes préparatoires. En 2004, il devient Inspecteur Général de l'Éducation Nationale - groupe STI dans lequel il est responsable de l'enseignement de la technologie du collège aux classes préparatoires via le lycée général. Il a été doyen du groupe STI pendant 6 années. Pour la voie professionnelle, il a en charge les métiers de la mode. Au niveau des concours de recrutement, il préside une option d'agrégation Sciences Industrielles de l'Ingénieur, le CAPET externe Sciences Industrielles de l'Ingénieur, le CAPET interne, le CAPET 3<sup>e</sup> voie, un CAPLP génie industriel matériaux souples. Il est président du jury du concours d'entrée à Centrale-

Supélec et du concours un des meilleurs ouvriers de France. Il est vice-président du CRIEN (concours de recrutement des inspecteurs de l'Éducation nationale).

## **2 - Élection du Président du conseil d'école de l'ESPE**

En l'absence d'autres candidatures, Madame Claude VALTAT propose de procéder au vote à main levée.

Monsieur Norbert PERROT est déclaré élu à l'unanimité des personnes présentes ou représentées (20 voix au moment du vote) et prend aussitôt la présidence du Conseil d'École.

Monsieur Norbert PERROT remercie les membres du Conseil d'École pour leur confiance. Il accueille Madame SEREE-CHAUSSINAND, membre désigné par Monsieur le Président de l'université en remplacement de Monsieur Éric HEILMANN. Madame SEREE-CHAUSSINAND est vice-présidente déléguée au cycle de licence – Maître de conférences en anglais à l'UFR Langues et Communication.

## **3 - Élection des personnalités extérieures**

Comme le principe de parité l'impose, les membres du Conseil d'École doivent désigner un homme et une femme représentant les personnalités extérieures. Soit :

- en remplacement de Monsieur Éric PREDINE, Madame CAILLE-CATTIN, Directrice de l'ESPE Franche-Comté ;
- en remplacement de Madame TOURMEN, Monsieur Thierry LANGOUËT, Adjoint Directeur Général d'AGROSUP.

En l'absence d'autres propositions, Monsieur Norbert PERROT soumet ces propositions à deux votes séparés. Elles sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **4 - Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016**

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Au regard des impératifs d'agenda de Monsieur le Président de l'université qui devra quitter la séance à 10 h 00, Monsieur Norbert PERROT propose d'étudier le volet bilan 2016/budget initial 2017 inscrit au point 8 de l'ordre du jour.

Madame Marie-Geneviève GERRER apporte quelques éléments sur la stratégie budgétaire 2017.

1. Remettre à niveau le parc informatique de l'ESPE, avec le remplacement de 30 ordinateurs obsolètes, est prioritaire. Madame Marie-Geneviève GERRER espère vivement que les dossiers d'équipements pédagogiques seront soutenus et étudiés avec la plus grande attention par la gouvernance.

2. Isoler toutes les dépenses liées à la licence EFEC pour la sanctuariser et la valoriser ; isoler également les aides et subventions accordées aux étudiants.

3. Mettre un focus sur les dépenses de déplacements qui représentent un gros poste budgétaire pour l'ESPE.

4. Lancer un appel à projets sites. En effet, le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) a relevé de nombreux points d'amélioration et de rénovation à réaliser sur certains sites MEEF, notamment à Dumont et Auxerre. Il faut signaler que ces 2 sites ne bénéficient ni de subvention ni d'aide de l'université puisqu'ils ne sont pas considérés comme sites universitaires. Un budget de 20 000 euros, dédié à l'ensemble des sites, sera consacré à cet appel à projets.

5. Inciter la recherche de ressources extérieures. Le Département Denis Diderot s'efforce de développer des partenariats afin de fonctionner le plus possible grâce à des ressources extérieures. Ce dispositif permet de dégager des marges et d'en faire profiter l'ESPE. Cette stratégie est essentielle dans une période de difficultés financières.

### **Bilan 2016** (présentation de Madame Virginie LASJULLIARIAS)

Le budget 2016, d'un montant initial de 1 338 970 euros, a atteint au fur et à mesure des budgets rectificatifs, 1 413 723 euros. En 2016, l'accent a été mis sur le poste informatique avec + 126 % entre le budget initial et le 3<sup>e</sup> budget rectificatif (de 21 500 euros à 48 606 euros). Cette somme a permis de renouveler 34 ordinateurs obsolètes et 4 ordinateurs portables.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT fait remarquer que le DataCenter serait une solution moins onéreuse. Plutôt que de remplacer des machines complètes, il suffit d'acheter des terminaux qui seront connectés aux serveurs centraux de l'université. Le coût d'une salle est alors divisé par 3 pour une puissance de travail souvent supérieure.

Madame Virginie LASJULLIARIAS indique que ce point a été examiné en concertation avec l'équipe informatique. Les conclusions ne sont pas forcément celles-ci, mais la réflexion se poursuit.

Monsieur Olivier BOULIN précise que ce dispositif est encore en phase de test au Datacenter et qu'il n'est pas opérationnel pour toutes les composantes.

Les frais de déplacement représentent un poste budgétaire important, sensible et incompressible pour l'ESPE. Pour rappel, en 2015 les dépenses s'élevaient à 94 305 euros contre 106 570 euros en 2016 (+ 13 %). Les bilans, régulièrement effectués, permettent désormais de distinguer les frais générés par les cours inter-sites des visites de stagiaires.

### **Budget initial 2017** (présentation de Madame Virginie LASJULLIARIAS)

Le budget 2017 est construit dans le cadre de la mise en place de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) qui s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les modifications liées à cette gestion reposent essentiellement sur les recettes SEFCA qui seront maintenant clairement identifiées par une convention pour chaque formation au sein du département MEEF.

La totalité du budget de fonctionnement n'est pas ventilée, afin de conserver une réserve de sécurité. Ce budget initial sera rééquilibré en cours d'année en fonction des dépenses. Le budget des sites MEEF est reconduit à l'identique de 2016. Un budget spécifique pour la licence

EFEC est créé et sera réévalué en cours de bilan. Le budget informatique augmente de 62 % par rapport au budget initial de 2016.

### **Recettes prévisionnelles**

Pour 2017, elles s'élèvent à 306 031 euros.

La dotation générale de fonctionnement est de 1 095 446 euros (+7,72 %) ; les recettes propres représentent 306 031 euros (- 4,98 %), ce qui porte le budget de fonctionnement à 1 401 477 euros (+ 4,668 %) ventilés, en fonction des dépenses 2016, sur chaque département de l'ESPE et sur le laboratoire IREDU.

Ces recettes propres (306 031 euros) se ventilent ainsi :

- 255 630 euros pour la restauration et les locations de salles
- 2 000 euros de taxe d'apprentissage
- 46 401 euros de recettes SEFCA au titre des inscriptions en formation continue. Le versement des recettes SEFCA s'effectue en trois étapes tout au long de l'année
- 2 000 euros de dons de différents partenaires. Cette somme est destinée à supporter le coût de la cérémonie de remise de diplômes qui aura lieu le 4 février 2017.

### **Répartition par départements : 192 465 euros**

Le budget du département Denis Diderot diminue du fait de sa spécificité à fonctionner avec des recettes propres.

La hausse du budget du CIPE est liée à l'augmentation de la masse salariale relative au recrutement d'un IGE sur 2017.

Le budget du département Sciences de l'Education est maintenu à l'identique.

15 000 euros sont alloués pour la licence EFEC.

Le budget du département MEEF est en augmentation car les frais de déplacement avaient été sous-évalués sur le budget 2016.

Le budget de fonctionnement du laboratoire IREDU est fixé dès la dotation.

### **Répartition sites MEEF : 800 712 euros (799 519 euros pour 2016)**

Recettes estimées pour 2017 : 256 723 euros.

Dotation attribuée pour le patrimoine : 366 894 euros.

Budget de fonctionnement : 177 095 euros.

### **Répartition services transversaux ESPE : 408 301 euros**

Missions transversales de l'ESPE (culture – communication – informatique - relations internationales) : 58 000 euros.

Création d'une ligne spécifique correspondant aux aides au déplacement à l'international des étudiants et aux subventions accordées aux associations étudiantes : 23 000 euros.

Budget de la recherche à hauteur de 25 000 euros dont 15 000 euros de BQR (Bonus Qualité Recherche) attribué par les services centraux.

Fonctionnement courant de l'ESPE (35 000 euros) réévalué en fonction des dépenses réelles constatées.

Charge d'enseignement d'un montant total de 133 000 euros alimentée par 43 332 euros de dotation + 6 610 euros de recettes SEFCA (masse salariale du département Diderot) et 83 058 euros de "Primes Responsabilités Pédagogiques – Primes Charges Administratives" (PRP-PCA).

Réservoir de 134 301 euros : cette somme permettra notamment de dégager une enveloppe de 20 000 euros pour financer les projets de rénovation et d'entretien des sites MEEF. Une commission d'attribution sera constituée au sein de l'ESPE et l'enveloppe sera répartie en fonction des dossiers et des critères d'attribution orientés sur la sécurité et l'aménagement de l'immobilier à destination des étudiants.

Monsieur le Président de l'université félicite madame Virginie LASJULLIARIAS pour la clarté de sa présentation. Il constate que le budget 2017 de l'ESPE, qui s'inscrit dans le budget contraint de l'université, est légèrement en hausse par rapport à 2016. Malgré le contexte difficile, les grands équilibres sont maintenus. Conscient de la mission particulière de l'ESPE et de la préparation aux concours, un effort particulier a été apporté pour abonder la ligne budgétaire de la charge en heures de l'école. La licence EFEC, qui est un des ciments des différents départements de l'ESPE, matérialise l'engagement de l'université sur les sites. C'est un succès dont il se réjouit et tout particulièrement pour son développement sur Nevers.

Concernant le plan d'équipements pédagogiques, monsieur le Président de l'université précise que jusqu'à présent l'établissement le finançait sur ressources propres à hauteur de 400 000 euros, complété à parité par le Conseil Régional. Sur cette année 2016, la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté s'est inscrite dans la continuité de la politique antérieure. Mais pour 2017, il n'y a aucune certitude sur ce que sera le montant global du plan d'équipements pédagogiques.

6

Monsieur le Président de l'université remercie le Rectorat pour le travail sur le budget de projets et sur la formation continue, mené de front et en grande confiance.

Madame Françoise DE GUILLEBON revient sur la particularité du site Dumont, exclu de tout projet puisqu'il est localisé à Dijon et n'est donc pas considéré comme site délocalisé.

Madame Marie-Geneviève GERRER précise qu'elle a alerté le vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux, dès sa nomination. Il est tout à fait anormal que Dumont soit écarté et classé « non site » et « non campus ».

Madame Virginie LASJULLIARIAS indique que la spécificité de Dumont est de ne répondre ni aux critères du pôle patrimoine pour les PPI (Programmes Pluriannuels d'Investissements) ni à ceux du conseil départemental pour l'entretien des locaux.

Madame Nadine WARGNIER remercie madame Virginie LASJULLIARIAS pour sa présentation dans laquelle l'analyse des postes et le suivi des évolutions sont bien présents, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cependant, elle constate une baisse de 13 % des heures complémentaires, alors que la campagne d'emplois n'a pas été évoquée et que, dans le contexte actuel, il est peu probable d'envisager sérieusement de nouveaux recrutements. Or, cette année la hausse des effectifs étudiants a généré une augmentation des heures de service.

Madame Virginie LASJULLIARIAS signale que prendre 83 058 euros sur la dotation globale de fonctionnement ne signifie pas que l'enveloppe des heures complémentaires correspond à cette somme. Il ne s'agit pas d'une baisse mais d'une ventilation différente.

Monsieur Gracian DIDIER explique que la charge d'enseignement est exprimée en heures équivalent TD. Pour 2016-2017, elle est de 31 077 h dont 899 h à la charge de l'ESPE (soit 43 332 euros). À cette charge d'enseignement s'ajoute une dotation dévolue aux PRP-PCA estimée à 83 058 euros, sachant que les PRP-PCA peuvent soit compléter les sous-services, soit générer des heures complémentaires. La masse financière dédiée aux PRP-PCA devrait être sensiblement la même qu'en 2016, soit 112 000 euros. Il n'y a donc pas de baisse, seulement une évolution sur le partage entre les deux sources de financement.

Monsieur Olivier BOULIN remarque que la masse financière générée par ces primes est très importante puisqu'elle représente près de 10 % du budget. Il constate que les primes de responsabilité sont comptabilisées en décharge mais que l'enseignant peut être rémunéré s'il a atteint son nombre d'heures statutaires.

Madame Elsa LANG RIPERT précise qu'il s'agit d'heures complémentaires dédiées à des charges administratives et à des responsabilités pédagogiques, à hauteur du travail que les collègues engagent. Le terme de prime est inapproprié, puisqu'une prime pourrait être octroyée même si le nombre d'heures statutaire de service n'était pas atteint.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT précise que cette volumétrie de primes, par rapport à l'enveloppe globale de charge, est du même ordre que celle des écoles d'ingénieurs ou des IUT. Elle est peut-être un peu plus élevée que la moyenne de l'université, mais l'ESPE est dans une logique d'école et offre des formations professionnalisantes avec un encadrement et un suivi importants. Ce n'est donc pas excessif. Ensuite, sur la distinction des primes incluses dans un sous-service, il ne faut pas avoir une logique individuelle. Cela veut simplement dire que sur l'ensemble d'une formation ou d'une école, il y a le recrutement de vacataires payés en heures complémentaires.

7

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT revient sur la taxe d'apprentissage que l'équipe du département Diderot cherche à développer pour dégager des ressources propres. L'établissement a répondu à un appel à projets pour le développement de la formation continue. Le département Diderot va axer sa stratégie sur la formation de l'ESPE par modularisation, par actions courtes et peut-être par bloc de compétences pour rejoindre les collègues de Franche-Comté.

Madame Marie-Geneviève GERRER tient à remercier tout particulièrement madame BOURGEON-RENAULT pour son engagement dynamique et efficace dans cette formation continue et pour les actions engagées visant à augmenter les ressources propres du département Denis Diderot.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT cite le Diplôme Universitaire de Mâcon. S'il a mis un peu de temps à démarrer, il remporte un grand succès même si cette année de lancement ne dégagera pas beaucoup de marge. Il encourage l'ESPE à poursuivre sa réflexion sur la mise en place de DU ou d'actions courtes car, à terme, ce sont des moyens supplémentaires pour la composante. L'ESPE dispose de ressources et de compétences qu'il faut valoriser.

Madame Marie-Geneviève GERRER annonce que Nevers travaille actuellement sur un projet de DU autour de la laïcité.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet le budget initial 2017 au vote qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 5 - Compte-rendu du COSP du 9 novembre 2016

Madame Marie-Geneviève GERRER revient sur les trois points principaux présentés en COSP.

Le financement du projet vidéogramme maths Mâcon a été validé à l'unanimité, les membres du COSP reconnaissant l'engagement pédagogique des collègues. Cependant, ils ont souhaité que les demandes soient présentées en amont afin de ne pas se trouver devant un projet déjà finalisé. Un mel d'information va donc être transmis aux collègues MEEF.

Les membres du COSP ont validé toutes les modifications du règlement intérieur relatives aux CPER licence EFEC et DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires). Elles seront présentées en séance dès le point 6.

Les restrictions budgétaires :

Madame Marie-Geneviève GERRER souligne à la fois les efforts fournis par l'université sur la reconnaissance de la spécificité de l'ESPE, l'engagement des Directrices Adjointes ainsi que le soutien du rectorat dans ce combat qui s'est soldé par des restrictions budgétaires un peu plus acceptables pour cette année 2016-2017. Les représentants du rectorat présents au COSP se sont abstenus sur ce point estimant ne pas avoir de lisibilité suffisante sur les intitulés concernés par les restrictions budgétaires.

Madame la Rectrice tient à préciser la position du rectorat sur cette abstention. Diminuer un nombre d'heures de cours n'explique absolument pas les mesures prises en matière de contenu, de pédagogie, de taille des groupes. Il est donc extrêmement difficile de se prononcer quand les informations ne sont pas apportées. Les thématiques moins traitées ne peuvent pas résulter de choix individuels puisqu'elles sont en rapport avec les besoins des enseignants pour faire face à leurs responsabilités en salle de cours.

Madame Marie-Geneviève GERRER indique que ces baisses n'ont pas été faites au hasard. Des commissions ont été mises en place afin de trouver les diminutions les moins douloureuses pour les étudiants et d'aboutir à des décisions qui entament le moins possible la qualité des formations. Pour la licence EFEC, les étudiants étaient d'ailleurs présents et ont joué un rôle très intéressant dans cette discussion.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que certaines baisses proposées avaient déjà été annoncées lors de réunions sur la nouvelle offre de formation auxquelles les membres du COSP ont participé. Au moment du COSP, les décisions venaient d'être prises, mais madame Elsa LANG RIPERT ne disposait pas encore de toutes les informations. Dans l'absolu, il faudrait interroger les 17 responsables de parcours 2<sup>nd</sup> degré pour leur demander ce qu'ils envisagent de traiter plus vite ou de moins approfondir. Néanmoins, elle a toute confiance dans la capacité des responsables de parcours à se demander quelle est la thématique sur laquelle ils vont devoir agir, celle dont l'ajustement sera le moins dommageable possible pour les étudiants.

Monsieur Norbert PERROT signale qu'il découvre les problèmes et la situation de l'ESPE, et qu'il aimerait avoir connaissance des maquettes. Il suppose que les objectifs de l'ESPE ont été définis, auquel cas il y a des compétences à faire acquérir, des activités à mettre en place. Ensuite il y a un chiffrage d'heures dont il faut vérifier la compatibilité avec les moyens alloués.

Madame Marie-Geneviève GERRER précise que l'université a demandé à l'ESPE de diminuer son offre de formation de 28 % début juillet. L'objectif a été de limiter au maximum les dégâts en négociant ce pourcentage. Les 28 % se sont transformés en 18 % mi-septembre, puis 10 % pour arriver tout début novembre à 5 %.

Madame la Rectrice indique que les services académiques ont accompagné l'ESPE dans cette urgence et dans ce travail car il était absolument nécessaire qu'il y ait le moins de baisse possible. Maintenant que cette étape très longue, très pénible, très douloureuse, est passée, il est absolument nécessaire d'avoir un dialogue sur le fond pour être vraiment au plus près des besoins des enseignants, en particulier par rapport aux nouveaux programmes et par rapport aux difficultés qu'il peut y avoir dans la salle de classe. Il faut bien sûr faire confiance aux collègues mais il faut maintenant construire un dialogue de gestion avec l'université basé sur le fond et sur les enseignements qui doivent être délivrés. Il faut sortir d'une présentation en termes d'heures de cours pour entrer dans le cœur de métier.

Madame Marie-Geneviève GERRER rappelle que les discussions ont eu lieu l'année dernière en Conseil d'école ainsi qu'au cours de commissions particulières auxquelles ont été associés les responsables du rectorat, notamment madame GREUSARD et madame VALTAT.

Madame Nadine WARGNIER voudrait apporter la vision de ceux qui ont dû subir les contraintes budgétaires car il ne faut pas oublier que, dans cette joute de début d'année scolaire, les collègues ont été très largement présents pour dire que ce n'était plus possible. Il a fallu agir dans l'urgence, en subissant des pressions de toutes parts. Elles n'étaient d'ailleurs pas nécessairement coordonnées, voire même antagonistes. L'université a la charge financière de l'ESPE, alors que le donneur d'ordres est tout autre, et les collègues sont pris entre ces deux étaux. Concrètement, l'ESPE n'a plus le temps de se consacrer à l'essentiel de la réflexion pour soutenir l'objectif de compétences dans une formation initiale dont aujourd'hui personne ne sait comment elle peut se poursuivre par une formation continue. Il faut entendre ce contexte de pression extérieure forte.

D'autre part, elle rappelle qu'il faut toujours garder à l'esprit la distinction entre le 2<sup>nd</sup> et le 1<sup>er</sup> degrés. La réflexion n'est pas la même lorsqu'il s'agit de former à une discipline et lorsqu'il s'agit de former à la polyvalence. Or, force est de constater qu'au niveau des moyens, le nombre d'heures des maquettes est pratiquement identique. Cependant, le 1<sup>er</sup> degré a peut-être besoin d'un étayage supplémentaire, d'un parcours plus progressif, de distinctions dans les modalités et dans les moyens de formation.

Dans cette mesure d'urgence, l'ESPE a retiré des heures comme cela avait d'ailleurs été envisagé pour les futures maquettes. Mais dans quel cadre l'ESPE va-t-elle fonctionner si le volume horaire doit encore diminuer ? Depuis 3 ans, les heures de formation universitaire baissent. Mais il n'est jamais envisagé de réduire les heures sur le terrain car les stagiaires sont des moyens de remplacement. La formation alternée pourrait peut-être être pensée avec une autre forme de répartition. Les stagiaires n'ont aucun espace pour la réflexion personnelle. Or, ils ont besoin de s'approprier les éléments de la formation pour en faire bénéficier leur classe. Lorsque le cadre exact de la formation sera connu, une réflexion de fond devra être menée sur les horaires, les orientations et sur les articulations de cette nouvelle maquette. Comment imaginer que des M2 1<sup>er</sup> degré peuvent enseigner l'histoire – géographie et l'enseignement moral et civique alors qu'ils ne reçoivent que 14 heures de cours. C'est quand même compliqué de débiter en ayant une ambition sur l'acquisition des savoirs sans s'être approprié les connaissances pédagogiques et didactiques nécessaires à l'exercice du métier.

Madame Claude VALTAT rappelle que la formation par alternance à mi-temps n'a que 4 ans. Précédemment il n'y avait pas d'heures de formation pour les stagiaires issus du concours qui étaient placés en responsabilité à temps plein devant les élèves. À l'heure actuelle, il s'agit d'une alternance intégrative. Les M2 sont entre 7 et 9 heures devant des élèves et la moitié du temps restant en formation. C'est une charge de travail importante mais qui leur laisse du temps par ailleurs pour mener leur réflexion pédagogique. Le métier d'enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré évolue grandement. Certes, les stagiaires « appartiennent » à une discipline mais ils doivent également prendre en charge des dispositifs d'accompagnement personnalisé, de travail en équipe qui sont maintenant intégrés dans les emplois du temps. L'usage du numérique est également très présent dans les pratiques pédagogiques.

Madame Nadine WARGNIER précise qu'elle n'a pas dit que le 2<sup>nd</sup> degré n'avait pas besoin d'une formation, mais qu'au niveau des disciplines scolaires, il faut quand même revoir le parcours d'un enseignant du 1<sup>er</sup> degré, issu de licence quelle qu'en soit la spécialité, qui doit parcourir et approfondir un grand nombre de disciplines. Pour maîtriser les savoirs et les méthodes didactiques spécifiques à chacune des disciplines enseignées dans le premier degré, il faut du temps. Et ce temps, ils ne l'ont plus parce que le stage est trop lourd.

Monsieur Philippe VELTEN revient sur la question du contenu. Le Rectorat est amené à observer les aspects pédagogiques et didactiques des T1 et T2. Il est tout à fait envisageable d'aider l'ESPE, en lui faisant un retour sur les points forts mais également sur les problématiques fréquemment rencontrées, parce qu'il s'agit d'une formation en alternance, c'est-à-dire qu'il y a les apports de l'ESPE mais également la formation sur le terrain et les deux sont à questionner. Ce sont vraiment les contenus et le volume horaire qui sont à interroger.

10

Madame Elsa LANG RIPERT pense que la difficulté réside aussi sur le principe qu'il s'agit d'un master universitaire dans lequel les collègues se positionnent en tant que professeurs universitaires de master.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT indique qu'une grosse part d'UFR généralistes intervient dans les masters MEEF avec une logique universitaire. Toutefois, il faudrait leur rappeler que l'ESPE est une école de formation professionnalisante et qu'il faut apporter aux étudiants bien évidemment des connaissances mais surtout des compétences. De plus, Monsieur Frédéric DEBEAUFORT n'est pas convaincu que la réduction du temps de stage en faveur des heures d'enseignement soit une bonne idée. Certes, les étudiants auront plus de connaissances mais ils peuvent les acquérir par eux-mêmes et sous d'autres formes. Il faut peut-être imaginer une autre démarche pédagogique, revoir complètement la façon de présenter son cours et ses données. Il faut intégrer ce type de réflexion sur l'innovation pédagogique applicable dans un certain nombre de disciplines.

Madame Nadine WARGNIER répond que, pour le 1<sup>er</sup> degré, la 1<sup>re</sup> année est consacrée à la préparation au concours et la 2<sup>e</sup> année se passe sur le terrain. Ce temps est bien trop court en termes d'apport. Et la confrontation aux réalités du métier pourrait se prolonger davantage. Une formation en alternance devrait se décomposer en 3 temps : le temps du stage, le temps de la formation universitaire et un temps personnel dont le stagiaire ne dispose malheureusement pas et qui lui permettrait de s'approprier les données. Il y a des personnes de qualité et volontaires qui, finalement, abandonnent un métier à cause de la pression qu'ils subissent durant cette 1<sup>re</sup> année. Les personnes en réorientation professionnelle sont également atteintes par ces modalités trop lourdes alors que la diversité même de leur parcours initial les a dotées de compétences très intéressantes.

Monsieur Didier PERRAULT considère que les problématiques sont identiques pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés puisque le professeur du 2<sup>nd</sup> degré doit aussi être polyvalent. Avoir 14 ou 300 heures dans une discipline ne permettra pas de devenir un enseignant compétent dès le départ. Se limiter au savoir disciplinaire n'aurait aucun intérêt pour les étudiants et les professeurs stagiaires. Ce qui importe ici c'est vraiment de voir l'ensemble des démarches pédagogiques. L'approche par compétences doit être abordée de façon prégnante dans les enseignements. Un mi-temps sur 3 jours laisse tout de même du temps d'auto-formation pour développer les savoirs et les compétences au-delà même de la formation proposée à l'ESPE.

En tant que proviseur de lycée, madame Catherine ENGASSER accueille des stagiaires dans son établissement. Elle a remarqué que les fonctionnaires stagiaires se comportent plutôt comme des étudiants en formation que comme de vrais professionnels attendus sur le terrain. Il faudrait une plus grande complémentarité entre les formations, car les chefs d'établissement ne sont pas toujours bien informés de ce qui se passe à l'ESPE. Il faut laisser une part de prospection au stagiaire qui ne peut pas tout savoir, et la formation en établissement compte beaucoup.

Madame la Rectrice constate que ces échanges témoignent bien de la nécessité d'une discussion sur le fond car les perceptions peuvent être différentes. Il faudrait éventuellement avoir ces échanges avec les collègues qui veulent un enseignement plutôt universitaire afin qu'ils prennent conscience de la demande de l'employeur.

Monsieur Norbert PERROT estime qu'il s'agit d'un dossier qu'il faudra sûrement reprendre de façon à harmoniser les réflexions et les positions. Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote les mesures de réduction horaire présentées en COSP qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **6 - Modification du Règlement Intérieur (CPER pages 11 – 12)**

Madame Marie-Geneviève GERRER présente les modifications à apporter au règlement intérieur :

### **CPER EFEC**

Il est vraiment souhaitable que les 3 départements d'enseignements de l'ESPE soient représentés au sein du CPER ainsi que Nevers. Pour tenir compte de ces spécificités, le CPER EFEC doit être élargi à 12 membres. De plus, chaque année de licence est dirigée par un enseignant issu d'un département différent (L1 : MEEF - L2 : Denis Diderot - L3 : Sciences de l'Education). Les modifications suivantes sont proposées :

- article 29 - ajout de la phrase « Le nombre maximal de membres est porté à douze pour la licence EFEC afin de tenir compte d'une part de la structuration de la licence répartie entre les trois départements d'enseignement et d'autre part de l'implantation de la licence sur les sites de Dijon et de Nevers » dans le paragraphe Composition ;
- article 29b - ajout de l'item « un représentant de la formation à Nevers » ;
- article 30 - ajout de la phrase « Le CPER des formations en licence EFEC est présidé chaque année, à tour de rôle, par un des responsables d'une année de licence » dans le paragraphe Fonctionnement.

### **CPER DAEU**

D'un point de vue pédagogique, le DAEU est assuré par des enseignants hors ESPE, à quelques rares exceptions près. Dans la mesure où il est rattaché à l'ESPE, il semble cohérent

qu'il soit présidé par un enseignant de l'ESPE, ce que ne prévoit pas actuellement le règlement intérieur. Les modifications suivantes sont proposées :

- article 29-c - ajout de l'item « 1 enseignant du département de rattachement au sein de l'ESPE » ;
- article 30 - la phrase « Le CPER de la formation DAEU est présidé par le chargé de mission formation continue de l'ESPE » est supprimée et remplacée par « Le CPER de la formation DAEU est présidé par un enseignant-chercheur ou un enseignant du département Denis Diderot, la formation lui étant rattachée » dans le paragraphe Fonctionnement.

### **CPER MEEF 1<sup>er</sup> degré**

Jusqu'à présent, le président d'un CPER master MEEF a toujours été le porteur ou l'un des co-porteurs de la maquette. Or, pour permettre à un enseignant qui souhaite s'investir en présidant le CPER 1<sup>er</sup> degré alors qu'il n'est pas porteur de la maquette, il est nécessaire de modifier l'article 30. La modification suivante est proposée :

- article 30 - ajouter « ou, le cas échéant, par un enseignant titulaire de l'université de Bourgogne qui intervient dans le master » dans le paragraphe Fonctionnement.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT fait remarquer que si la volonté de l'ESPE est que la présidence soit assurée par un enseignant de l'ESPE, il faut le préciser. Sinon, ce peut être un enseignant d'une UFR intervenant dans ce master.

Madame Marie-Geneviève GERRER propose « ou, le cas échéant, par un enseignant titulaire de l'université de Bourgogne, affecté à l'ESPE, qui intervient dans le master » .

12

Monsieur Julien MARLOT propose une modification de pure forme à apporter à l'article 6 - membres invités permanents qui lui permet de siéger au sein du Conseil d'École. La dénomination du service « DOSSUPP » a été modifiée en « service interacadémique de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région académique Bourgogne Franche-Comté ».

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet l'ensemble des modifications à apporter au règlement intérieur qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **7 - Point sur la campagne d'emplois 2017**

Madame Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'École des résultats des 3 commissions de recrutement PRAG - rentrée 2017. Les premiers classés sont :

- monsieur Jean-Pierre SALVIDANT en SII - site MEEF Dijon ;
- monsieur Pascal BUSSONNET en Mathématiques - site MEEF Auxerre ;
- madame Marie-Odile CONTZLER en Lettres - site MEEF Mâcon.

Malheureusement, les 3 postes Sciences de l'Éducation étant gelés, la publication du poste de Maître de Conférences Sciences de l'Éducation n'a pas été possible, ce qui fait cruellement défaut. Le poste d'IGR est également gelé sans que madame Marie-Geneviève GERRER ait été associée aux discussions. Le gel de ce poste d'IGR affaiblit profondément le CIPE : Madame Marie-Geneviève GERRER demande que la gouvernance renforce au contraire ce département à un moment où il devient de plus en plus stratégique étant donné l'importance accordée à la formation des jeunes enseignants du supérieur. Elle rappelle que l'ESPE a

entériné le gel ou la non publication d'au moins 12 postes, contribuant ainsi largement à une meilleure santé de l'université mais que ces postes restent très importants pour l'ESPE.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT précise que le poste d'IGR est en publication différée, ce qui signifie que le support budgétaire est conservé.

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que le Rectorat a accordé un AFA CPE à 100 % pour 2 ans maximum. Ce qui signifie que, dans 1 an, il n'y aura plus de personne ressource pour le master Encadrement Éducatif. Et c'est justement un des trois postes de Sciences de l'Éducation qui devait permettre d'assurer une grande partie des heures d'enseignement et la gestion de ce master au sein du département MEEF.

Monsieur Jean-François GIRET s'interroge également sur le gel des trois postes de Maîtres de Conférences - 70<sup>e</sup> section et, par voie de conséquence, sur la suppression des trois postes d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche). Il manquera donc 540 heures en Sciences de l'Éducation.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT indique que pour les ATER rien n'est arbitré. Mais à partir du moment où le poste est gelé, le support budgétaire l'est aussi.

Monsieur Gracian DIDIER présente les postes ouverts au concours ITRF l'an prochain. Il s'agit de 2 postes d'ATRF en BAP J (Branche d'activité professionnelle – Gestion administrative) un à l'interne, l'autre à l'externe. Le concours externe permettra aux personnes actuellement en CDD qui ne remplissent pas les conditions d'ancienneté pour un recrutement en interne de se présenter. Le poste de Technicien Recherche et Formation de Nevers en BAP E (Informatique) sera ouvert au concours en 2018 afin de permettre à l'occupant actuel de remplir les conditions d'ancienneté pour le recrutement en interne.

13

À titre informatif, monsieur Frédéric DEBEAUFORT précise que le Comité Technique a voté contre la campagne d'emplois BIATSS. Il doit se réunir à nouveau en urgence le 12 décembre. La campagne d'emplois sera néanmoins présentée en Conseil d'Administration.

## **8 - Budget 2017**

### **Tarifs**

Monsieur Gracian DIDIER indique que ces tarifs de prestations internes doivent être présentés au prochain Conseil d'Administration et sont soumis au vote du Conseil d'École. Le principe retenu est le maintien des tarifs votés en 2016 hormis les lignes liées à la restauration et à l'hébergement :

- pour la restauration, augmentation uniforme de 5 centimes (le tarif étudiant, lorsqu'il s'agit d'un restaurant bénéficiant d'une subvention du CROUS, a été aligné sur celui du CROUS, et maintenu à 3,25 euros) ;
- augmentation de 2 euros pour une nuitée ou un hébergement à la semaine et 3 euros pour un hébergement mensuel.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet les tarifs au vote qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Conventions**

Il s'agit d'un point d'information sur une convention de partenariat avec l'IREM qui détaille les interventions croisées et une convention avec le GIP qui permet de régulariser la situation 2015-2016 au regard des heures d'enseignement par rapport aux soutenances.

### **Bourses**

Madame Marie-Geneviève GERRER rappelle que les étudiants de master MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés peuvent bénéficier d'un soutien de l'ESPE s'ils partent en stage à l'étranger. Ces aides financières, menacées de disparition, ont pu finalement être maintenues grâce au soutien de monsieur Frédéric DEBEAUFORT en CA.

L'enveloppe est similaire à celle de l'année dernière, soit 15 000 euros.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT insiste sur la nécessité de mettre en avant la valeur ajoutée de ce séjour à l'étranger pour justifier cette dépense. Il faut valoriser ce dispositif en améliorant la communication, par exemple en insérant une note dans la lettre d'information de l'université ou une action spécifique sur la page web de l'université. L'importance du stage à l'étranger doit également apparaître dans les maquettes. S'il existe des accords de partenariat avec les universités ou les établissements à l'étranger, les étudiants pourront bénéficier du programme ERASMUS. Mais il est impératif d'argumenter pour préserver cette opportunité de stage à l'étranger car c'est une richesse pour les étudiants. Malheureusement, le financement sera encore plus difficile à trouver l'année prochaine.

Monsieur Philippe VELTEN constate des disparités au niveau des montants.

Monsieur Jake MURDOCH indique que les aides financières des M1 sont plus élevées car les montants sont incitatifs. Il précise que l'ESPE ne peut pas bénéficier des bourses ERASMUS car la durée des stages est trop courte.

14

Madame la Rectrice demande si ce séjour à l'étranger fait l'objet d'un rapport.

Madame Elsa LANG RIPERT indique que, soit le stage à l'étranger se substitue au stage à suivre en France, auquel cas le cahier des charges et le travail d'évaluation restent identiques, soit les étudiants effectuent un stage à l'étranger sur leurs temps de vacances. Normalement, tous les stages à l'étranger donnent lieu à une présentation afin d'échanger autour des pratiques rencontrées en Europe ou ailleurs. Une réflexion est actuellement menée pour mettre en place une journée ESPE afin que les étudiants qui ont participé à la Démarche Action Citoyenne présentent leur projet. Ce pourrait être l'occasion de mettre en valeur tous les travaux des étudiants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, que ce soit en termes de mémoires, de projets, de séjours à l'étranger...

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet la répartition nominative des aides accordées aux étudiants qui effectuent un stage à l'étranger au vote qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **9 - Questions diverses**

Monsieur Gracian DIDIER signale que chaque site ESPE doit être doté d'un assistant de prévention. Monsieur Jephon ROQUES s'est porté volontaire pour le site de Nevers. Pour que le processus soit enclenché et poursuivi, il faut que cette proposition soit approuvée en Conseil d'École.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet la proposition de désigner monsieur Jephon Roques en tant qu'assistant de prévention sur le site de Nevers au vote qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur Jean-François GIRET, en tant que Directeur de laboratoire de recherches, s'inquiète des discussions actuelles sur les restrictions de maquettes et sur l'hypothèse d'une suppression d'un master éducation porté par le Département Denis Diderot. S'agissant du master historique de l'IREDU, il semblerait vraiment dommage à la fois pour l'université, pour l'IREDU et même pour l'ESPE que ce master soit supprimé. Une convention a d'ailleurs été signée récemment pour accueillir les cadres de l'UNESCO sur ce master.

Madame Marie-Geneviève GERRER tient à rassurer monsieur Jean-François GIRET : il n'a jamais été question de supprimer de masters à distance portés par l'ESPE. Monsieur Grégory WEGMANN, vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage, a attiré l'attention sur le coût de toutes les formations à distance. Pour l'ESPE, il n'est pas question de supprimer le master PESE mais d'ajuster les heures de formation et les frais d'inscription afin qu'il soit sinon rentable du moins à coût zéro.

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT ajoute qu'avant de prendre une décision de ce type, il faut au préalable une discussion avec les directeurs de composantes qui ont des dispositifs hybrides ou à cheval entre différentes modalités de financement. Un bilan va être établi sur l'ensemble des formations à distance pour évaluer leur coût réel et, en particulier, lorsqu'il s'agit de formation continue SEFCA, avec le CFOAD. Il faut savoir que toutes les heures maquettes portées par le CFOAD sont payées en centrale et que les recettes perçues par le CFOAD ne sont pas forcément reversées aux composantes. Cette analyse de coût ne signifie pas qu'une formation déficitaire sera obligatoirement fermée. Si elle est emblématique, si elle apporte une réelle plus-value au niveau de la recherche, elle peut être compensée par une formation qui s'autofinance au sein de la composante. L'essentiel est d'avoir une vision claire de la soutenabilité, de ce que l'établissement finance, des ressources propres en formation continue, des recettes dans l'enseignement à distance, éventuellement des aides et subventions des collectivités pour certains dispositifs.

15

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président du Conseil d'École remercie les membres de leur participation et lève la séance à 11 h 55.

La date du mardi 17 Janvier à 14 h 30 est retenue pour la prochaine séance du Conseil d'École.

Le Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE

Norbert PERROT